Observations sur le Traité de l 'art des armes / . Pour servir de défense à la vérité des principes enseignés par les [...]

OBSERVATIONS SUR LE TRAITÉ DE L'ART DES ARMES

POUR SERVIR DE DÉFENSE à la vérité des Principes enſeignés par les Maîtres d'armes de Paris.

Par M *** Maître d'armes des Académies du Roi, au nom de ſa Compagnie.

M. DCC. LXVI.

OBSERVATIONS SUR LE TRAITÉ DE L'ART DES ARMES

POUR SERVIR DE DÉFENSE à la vérité des Principes enseignés par les Maîtres d'armes de Paris.

DANS un siécle aussi éclairé, que le nôtre, où tous les Arts sont arrivés à un si haut dégré de perfection, les Maîtres d'armes de Paris ne peuvent garder le silence, sur un Traité qui attaque les Principes les plus sûrs de leur Art. L'Auteur de cet Ouvrage y renverse l'ordre immuable des coups d'armes,

& ose avancer que ses Principes sont reçus & enseignés dans les Académies de Paris; c'est ce qui intéresse l'honneur de la Compagnie, & qui en exige un désaveu public.

Nous sommes donc obligés, & il nous est facile de prouver, que l'Auteur, en cherchant à détruire de prétendues erreurs, substitue lui-même l'erreur à la vérité des Principes; c'est ce que nous allons démontrer.

Les Principes de l'Art des armes ont été puisés dans la nature, la mere de tous les Arts. C'est l'ordre des mouvemens naturels, qui a dicté la dénomination des coups. On a appellé *prime* le premier coup que tirent naturellement tous les hommes, *seconde* le second, *tierce* le troisiéme, *quarte* le quatriéme.

Donnez un fleuret à un homme, qui n'ait jamais appris, ni vû tirer des armes: dites-lui de faire le mouvement de tirer l'épée & de partir sur vous; le premier coup, qu'il vous tirera, sera surement en dedans des armes, les ongles en dessous, la main à peu près dans la même situation

où elle eſt quand l'épée ſort du foureau: voilà la ſeule & véritable *prime*.

Remarquez, qu'il n'élevera pas la main par deſſus la tête pour plonger ſur vous : c'eſt cependant ce que dit l'Auteur, pour établir le ſyſtême ridicule de ſes dégrés.

Page 24.

Parez de *prime*, auſſitôt il vous tirera en dehors des armes les ongles en deſſous. Voilà la ſeule & véritable *ſeconde*. Parez naturellement *ſeconde*, il vous tirera ſur les armes les ongles en deſſous : voilà la ſeule & véritable *tierce*. Parez *tierce*, le quatriéme coup qu'il tirera ſera en dedans des armes, non pas les ongles en deſſus ; car la ſupination eſt un effet de l'Art, mais la main à peu près dans la poſition moyenne, voilà la véritable *quarte*.

On a fait cette expérience publiquement, & chacun eſt à portée de ſe convaincre de la vérité de ce qu'on avance.

Voilà la cauſe naturelle & irrévocable de la dénomination de ces quatre bottes, qui ſont la baſe des armes, & qui ſuffiroient ſeules pour démontrer clairement tous les coups poſſibles.

Il n'eſt point dans le pouvoir des Maîtres de l'Art d'y apporter aucun changement ; il eſt de leur reſſort d'employer tous les moyens pour faire tirer ces différens coups avec plus de vîteſſe, avec plus de juſteſſe, avec plus de ſureté : il eſt de leur reſſort de faire exécuter plus fréquemment ceux qui ſe tirent avec moins de danger, pour les rendre plus familiers ; plus fréquemment encore ceux qui conduiſent à rendre l'exécution des autres plus facile.

C'eſt par ces raiſons que tous les Maîtres font préférablement tirer les coups de *tierce* & de *quarte*, mais qui pour cela n'en ſont pas moins le troiſiéme & le quatriéme coup, par une loi généralement reçue & priſe dans l'ordre des mouvemens de la nature.

On a jugé à propos, pour mettre plus de briéveté dans le commandement, de donner des noms particuliers à des coups dérivés de ceux-ci.

L'ordre numerique qu'on s'eſt fait une loi de ſuivre dans la dénomination poſtérieure des deux coups qui nous ſont connus

prouve combien la dénomination des quatre premiers a toujours été ſacrée à ceux qui ſe ſont intéreſſés au progrès de cet Art.

On a nommé *quinte* un coup ſur lequel l'Auteur fait le myſterieux, & qui, ſelon quelques-uns, & ſelon lui-même, n'eſt autre choſe qu'un coup de *quarte baſſe*, qui s'exécute en laiſſant ſubtilement tomber la pointe dans le bas du corps, pour la dérober à la hauteur de la parade du coup de *quarte* ordinaire. Page 32.

M. de Brie ancien Maître de Paris, qui n'admet que cinq coups, a nommé *quinte* le coup de *quarte* en ſupination entiere, fondé ſur ce qu'on doit appeller ainſi celui dans lequel la main ſe trouve dans la poſition la plus éloignée de la *prime*. Beaucoup de grands Maîtres de France & d'Italie ſont de ſon avis ſur le coup de *quinte*. Mais ſuppoſons qu'il ſe ſoit trompé, l'Art ſe trompe quelquefois, la nature ne ſe trompe jamais; ſa faute a été bien légere, puiſqu'il a reſpecté les quatre premiers coups pris dans l'ordre des mouvemens naturels; ce que l'Auteur qui le blâme n'a pas fait.

Au surplus, qu'importe lequel de ces deux coups soit nommé *quinte*, puisque l'on se fait parfaitement bien entendre, en disant pour commander l'un, tirez-moi *quarte haute*, & pour commander l'autre, tirez-moi *quarte basse*; ce qui fait sentir combien il est essentiel de ne rien changer dans les quatre premiers coups, avec lesquels on explique si nettement tous les coups qui peuvent se tirer.

On a été jusqu'à l'*octave*, ce qui prouve qu'on a connu huit coups: les sentimens sont partagés sur le sixiéme & le septiéme, ce qui ne seroit peut-être point arrivé, si on eût adapté à tous des dénominations numeriques. L'Auteur auroit certainement trouvé moins de contradicteurs, si voulant absolument que le coup de *quarte basse* fût le coup de *quinte*, il eût donné pour le sixiéme celui qu'il lui a plû nommer *prime moderne*, pour le septiéme la *quarte sur les armes*: il seroit ainsi venu à l'*octave*, & du moins le tableau se seroit trouvé rempli, sans troubler l'ordre des quatre premiers coups qui font la base de tout.

De ces obſervations que l'Auteur n'aille point tirer la conſéquence, que ce raiſonnement part d'un homme à ſyſtême. Si quelqu'un de ſes Confreres étoit dans ce cas, il n'auroit point aſſez de préſomption pour s'en rapporter à lui-même, il conſulteroit ſa Compagnie ; & il eſt certain, qu'éclairé des lumieres des grands Maîtres qui la compoſent, il ne pourroit s'écarter de la vérité. L'Auteur a eu ſans doute des raiſons pour ſe comporter autrement, on n'a pas l'indiſcrétion de les lui demander : mais on le plaint de n'avoir pû prendre une précaution auſſi ſage ; il n'auroit pas mis au jour un ſyſtême auſſi abſurde aux yeux des vrais connoiſſeurs ; malgré les prétendus ſuffrages dont il fait trophée ; il n'auroit pas voulu faire reconnoître *deux primes*, & donné le même nom à deux coups différenciés par la pronation & la ſupination ; il n'auroit pas nommé *ſeconde* le véritable coup de *tierce*, *tierce* le véritable coup de *ſeconde*, *quarte baſſe moderne* un coup de *quarte* touché au milieu du corps : en un mot, en ſubſtituant

Syſtême de l'Auteur.

un pareil galimatias aux quatre coups qui jettent tant de clarté dans la démonſtration des armes, & qui malgré ſon opinion font & feront toujours le fondement de cet Art; il ne ſe ſeroit pas donné le ridicule de ce Medecin de Moliere, qui ne vouloit plus que le cœur fût placé du côté gauche, ni que le foie le fût du côté droit. Eſt-ce là cette méthode ſimplifiée, qui doit le mener à l'immortalité?

Cauſe de ſon erreur.

Page 24.

Son erreur vient de ce qu'il interprete inconſéquemment le terme de *prime* de deux façons: il le prend dans l'ordre numerique, cela doit être, nous l'y prenons auſſi, mais toujours, en ſuivant les mouvemens de la nature; il le regarde encore comme dérivant du verbe *primer*, qui dans le ſens figuré veut dire prendre le deſſus: il confond ces deux ſens, & ſur ce fondement vicieux, il établit un ſyſtême géométrique, & prétend que le coup tiré en dedans des armes, la main en ſupination élevée de trois pouces pardeſſus le ſommet de la tête, doit être appellé *prime*,

parce

parce qu'il eſt tiré au plus haut dégré.

Nous avons vû à Paris un Maître Italien, qui raiſonnoit dans un ſens tout-à-fait contraire, & qui diſoit que géométriquement le premier dégré eſt le plus bas, le ſecond celui qui eſt au-deſſus, & ainſi des autres par progreſſion, & conſéquemment, que le coup tiré plus bas devoit être appellé *prime*.

Syſtême d'un Italien.

Cet homme ſingulier, qui n'étoit certainement pas un des plus forts Tireurs de ſon païs, & qui vantoit beaucoup ſes triomphes ſur les meilleurs Maîtres d'armes de Naples, ſoutenoit avec l'aſſurance d'un homme plein de lui-même, & avec la gravité d'un Novateur enflé de ſes découvertes, que les Maîtres anciens n'avoient jamais eu, & que les modernes n'avoient encore, que des connoiſſances ſuperficielles ſur l'Art des armes; qu'il travailloit depuis dix ans à compoſer un Traité, par lequel, établiſſant ſa nouvelle méthode, il prétendoit mettre cet Art en lumiere & le porter au plus haut dégré de perfection. On s'apperçut quelques jours après, que ce

Raiſonneur ne ſçavoit ni lire ni écrire: mais eût-il employé la plume de l'homme le plus éloquent, ſon ſyſtême ne ſe ſeroit ſurement pas plus accrédité en Italie, que le ſyſtême moderne ne s'accréditera parmi nous.

Quelle confuſion ne s'enſuivroit-il pas, ſi des Particuliers, ſur des raiſonnemens captieux, pouvoient à leur gré changer la dénomination des coups? Bientôt il faudroit des commentaires pour s'entendre. Toute innovation à ce ſujet eſt ridicule, & ne peut rien contre une convention générale, ou plutôt contre une loi priſe dans l'ordre des mouvemens de la nature. C'eſt cette convention, c'eſt cette loi qui, établiſſant un rapport général entre les jeux des différens Maîtres & des différentes Nations, entre les jeux de tous les hommes, en facilite la comparaiſon, & ouvre par-là une voie ſûre pour approcher de la perfection.

Si la ſolidité de ce raiſonnement ne ſuffiſoit pas, pour faire voir tout le ridicule d'un pareil ſyſtême, nous allons apporter

de nouvelles preuves prises dans la pratique.

Supposons que dans un assaut l'on tire un coup à l'Auteur en dedans des armes, la main de *quarte* élevée seulement à la hauteur du menton, plus basse si l'on veut, & qu'il en soit frappé au-dessus de la mamelle, comment le nommera-t-il ? Il ne pourra l'appeller *prime*, puisque, selon lui, il faudroit pour cela, que la main fût élevée de trois pouces pardessus la tête; il ne pourra non plus sensément nommer *quarte basse* un coup touché au plus haut dégré du buste : voilà donc dans son systême une botte indéfinissable.

Faisons par un autre moyen sentir que le systême de l'Auteur est mal raisonné, pour en tirer la dénomination des coups.

L'expérience nous prouve que dans le même coup d'armes, tiré sur différentes personnes en différentes positions, la main doit être plus ou moins élevée selon la garde de l'ennemi, selon l'établissement de son épée devant lui. Comment l'Auteur veut-il donc que cette élevation de main,

qui n'eſt que conſéquente à des circonſtances, puiſſe être par un effet rétroactif la cauſe raiſonnable de la dénomination des bottes ?

Il croit avoir répondu à cette objection : mais ſa réponſe la rend encore plus victorieuſe.

Il dit que les Anciens avoient fixé leurs dégrés ſur l'endroit du coup touché : il rapporte à ce ſujet un paſſage latin auquel on ne s'attendoit pas, & qui dit : *Ictus primus in pectore, ictus ſecundus in femore ; prime* dans la poitrine, *ſeconde* dans la cuiſſe. Cela prouve-t-il que les Anciens tiroient la dénomination des coups, des dégrés de la pointe ? Puiſque la *prime* & la *ſeconde*, qui dans cette ſuppoſition auroient dû ſe trouver voiſines, étoient entierement éloignées, cela ne démontre-t-il pas clairement tout le contraire ? Il ajoute que les modernes ſont mieux fondés à fixer leurs dégrés ſur la hauteur de la main, cela l'autoriſe-t-il à en tirer la dénomination des coups ?

Page 28.

Qu'il faſſe élever la main plus ou moins ſelon les coups, ſelon les circonſtances ; il eſt du devoir d'un Maître de travailler à la ſureté de ſon Eleve dans les coups qu'il lui fait tirer : mais qu'il n'aille pas de-là tirer la dénomination des bottes.

La Nature & l'Art, d'accord enſemble, ont prononcé à ce ſujet, ont établi une loi irrévocable : perſonne ne peut s'y ſouſtraire. Que notre Auteur ſyſtématique rentre donc dans les vrais principes. Que la raiſon le ramene à la vérité. Qu'il convienne que la *prime*, la *ſeconde*, la *tierce* & la *quarte* des Anciens, ſont les mêmes chez les modernes, & feront les mêmes dans tous les tems, & généralement dans tous les païs, où l'on cultive l'Art des armes.

L'Auteur n'admet que trois poſitions dans la main pour faire exécuter tous les coups, ſçavoir la *ſupination*, la *pronation* & la *poſition moyenne*. Il eſt cependant une poſition entre la ſupination entiere & la poſition moyenne, dans laquelle on tire plus fréquemment le coup de *quarte* chez

Page 19.

bien des Maîtres, qui faisant élever la main seulement à une hauteur suffisante pour mettre le visage à couvert, prétendent que le Tireur a plus de serre & plus de longueur dans l'allongement. Ce n'est pas que beaucoup d'autres ne fassent tirer plus souvent le coup de *quarte haute*, la main en supination entiere, fondés sur ce que cette élévation fait rentrer l'épaule, & habitue l'Eleve à élever la main, qui tombe toujours assez. Tous en cela agissent avec fondement. De plus, la préférence que l'on donne à l'un de ces deux coups, pour le faire tirer plus fréquemment, n'exclut point l'usage de l'autre. Le premier est bon, quand on tire de loin de pied ferme : le second est excellent, lorsqu'étant bien en mesure, on détache en s'assurant du foible de l'épée ennemie.

Il est encore une autre position de la main entre la pronation entiere & la position moyenne, dans laquelle l'expérience a fait voir qu'il est à propos de tirer le coup de *tierce* ; parce que la pronation entiere, dans beaucoup de sujets,

fait travailler l'épaule, & que la parade du *contre de quarte*, bien formée sur un coup de *tierce* tiré, la main en pronation entiere, fait presque toujours tomber l'épée: d'ailleurs, on est plutôt à la parade de *tierce*, en ne tournant pas la main en pronation entiere. C'est pour cela qu'on a inventé les épées à trois quarres. La quarre de dessous, qui ne se trouve point dans les lames plates, sert à écarter l'épée ennemie dans cette parade : cette même quarre est aussi d'un grand secours dans les parades des coups tirés en supination entiere, qui, dans plusieurs circonstances, ne peuvent être parés que par leur opposition, c'est-à-dire, la main en supination entiere; ce que l'Auteur n'explique en aucun endroit de son ouvrage.

Il avoit donc plus de trois positions à distinguer, & les termes de *supination*, de *pronation*, & de *position moyenne*, qu'il a pris dans l'Encyclopedie, dont cependant il traite si mal les Auteurs, sont insuffisans, & prouvent avec les mots empoullés de

Page 3. *Tenar*, d'*Hypotenar* & d'*Amphoures*, qu'il
Page 12. a plutôt cherché à trancher du Sçavant, qu'à paroître un Démonstrateur exact & intelligible.

On doit relever ici l'apostrophe indécente qu'il fait à ses Confreres (à la page 33 de son Traité), où rapportant que le Sieur de Liancour, ancien Maître de Paris, accusoit d'ignorance presque tous les Maîtres de son tems sur les coups de *prime* & de *quinte*. Il ose dire *qu'il en est encore de même aujourd'hui ; qu'on cite assez volontiers ces deux bottes, ainsi que les parades ; mais que loin de décliner leurs véritables dégrés, ni les occasions où l'on doit en faire usage, on les place le plus souvent à leurs contraires.*

Quoi, c'est ce moderne Auteur, qui parle ainsi ! C'est lui qui cherche à rendre suspects, aux yeux du Public, les talens de ses Confreres, lui qui a toujours paru parmi eux si modeste ! Qu'il est indiscret à lui de vouloir se faire une réputation à leurs dépens ! Ne peut-on pas être un grand Maître sans écrire sur son Art ? Ne devroit-

devroit-il pas respecter des Confreres d'une capacité reconnue, qui se bornent à prouver la supériorité de leurs talens par les Eleves qui sortent de leurs mains : semblables en cela à ces Peintres fameux qui, sans écrire sur l'Art de la Peinture, se contentent de prouver leurs talens supérieurs, par les tableaux finis qui sortent de leurs pinceaux.

Examinons ses découvertes : il se flate d'en avoir fait une, qui a échapé aux connoissances de tous les Maîtres qui ont existé. Il compte neuf bottes, & il a trouvé *dix-huit parades simples*. Mais est-il possible de trouver ou de concevoir même plus de parades simples qu'il n'y a de bottes ? Il emploie les parades des unes pour parer les autres, & croit bonnement en imposer par-là jusqu'à persuader qu'il en a trouvé dix-huit.

Page 50.

Il a la constance d'enseigner sérieusement la parade de *quarte* sur les armes, en jettant la pointe de l'épée par-dessus l'épaule, qui est un badinage que font les Eleves, qui devient souvent nuisible, parce

qu'il fait négliger la parade de *tierce* : il nomme cette parade *pointe volante* (*a*), & enseigne à son Eleve à s'en servir, en attendant l'Ennemi de pied ferme. Qu'il juge donc du danger auquel il l'expose par l'éloignement de sa pointe. Les Italiens s'en servent, il est vrai, mais seulement en chassant.

Page 65

Il s'apperçoit bientôt qu'on ne peut manquer de voir que sa découverte n'est qu'une chimère : aussi dit-il adroitement que ces parades se ressemblent beaucoup, mais qu'elles ne sont pas tout-à-fait les mêmes, par la raison de la hauteur des dégrés. Voilà donc encore le systême qui opere. Quel puérile subterfuge !

Page 51.

(*a*) Un de nos Maîtres, dans un Ouvrage dont nous parlerons, avoit aussi mis cette parade, & ce qu'il y a de singulier, sous la même dénomination, ainsi que certains coups qu'on va voir ci-après ; mais avec cette différence que son dessein étant de démontrer, non-seulement tout ce qui doit s'exécuter, mais encore tout ce qui peut se faire dans les armes, il devoit avoir la précaution, en faisant imprimer, de faire marquer en marge ce qu'il falloit adopter, & ce qu'il étoit à propos de rejetter. Il comptoit avec raison éviter par-là ce qui arrive à ceux qui ne sont point assez fondés dans leurs principes, qui s'applaudissent souvent d'avoir fait des découvertes dangereuses.

Cet Auteur fait une proposition sur laquelle on laisse à décider s'il est bien fondé : il conseille à ses Confreres d'adopter la même méthode dans l'enseignement. Mais de quelle méthode veut-il parler ? Pag. 121 Que demande-t-il ? Ne s'occupent-ils pas tous à placer leurs Eleves en garde à peu près dans la même attitude, à leur donner de la fermeté, à les faire rompre & serrer de la même façon, à les habituer à partir la main la premiere ? Tous ne leur font-ils pas tirer *prime*, *seconde*, *tierce*, *quarte*, les coups dérivés de ceux-ci ? Tous ne leur donnent-ils pas les parades simples de ces différens coups, les parades du contre, le demi-cercle, le cercle ? Tous n'ont-ils pas le soin de leur apprendre à saisir & à éviter les coups sur le tems, les coups de tems ? Ne voilà-t-il pas dans ces différens jeux la vraie méthode adoptée dans toutes les Académies de Paris ? Qu'exige-t-il davantage ? La légere différence qui s'y trouve, est un aiguillon qui donne de l'émulation. Suivre son avis, ce seroit ôter aux différens Maîtres la liberté d'agir

conformément aux différentes dispositions de leurs différens Eleves. Tous les Eleves même du même Maître doivent-ils être enseignés absolument de la même façon? Ceux qui ont de la mollesse, ceux qui ont de la dureté, ceux qui ont de l'allongement, ceux qui sont courts de mesure, &c. ne doivent-ils pas être conduits avec quelque différence? On le voit venir: l'invitation qu'il fait à ses Confreres d'adopter la même méthode, n'est autre chose qu'une proposition indirecte, qu'il leur fait d'adopter le systême qu'il vient de mettre au jour. On ne peut lui répondre à ce sujet; mais à la premiere assemblée, qu'il recueille les voix, il pourra juger de l'excellence de son ouvrage par les suffrages qu'il enlevera.

Il ajoute une autre proposition, qui lui fait honneur, puisqu'elle prouve qu'il a l'ame pleine de justice & de candeur. Il dit que tous les Maîtres devroient s'entendre & mettre, pour égaliser les avantages, les grands hommes en *garde basse*, & les petits en *garde haute*. Quoi, ce Géo-

métre ſi exact ſur les dégrés de hauteur de main, l'eſt ſi peu ſur les proportions! L'intérêt perſonnel eſt puiſſant dans le ſiécle où nous ſommes; & l'on doute fort que ceux à qui la nature a donné de l'avantage, ſe décident volontiers à le perdre ſur ſon avis.

Il eſt un moyen plus ſûr pour parvenir aux fins qu'il propoſe, c'eſt de donner beaucoup de parades aux petits hommes, & de s'attacher à leur faire gagner, ou du moins balancer ainſi l'avantage que les grands ont ſur eux par la longueur de la meſure: on croit ce moyen préférable au ſien.

On ſe contentera de faire quelques obſervations ſur la leçon que l'Auteur décrit dans ſon Traité; & ſans entrer dans les détails, elles ſuffiront pour en démontrer la juſte valeur.

Nous n'entendons point attaquer la leçon que ce Maître donne dans ſon Académie, nous ne parlons que de celle qu'il preſcrit dans ſon Ouvrage.

Il fait exécuter aſſez de coups, mais il n'en marque point du tout les à-propos; c'eſt cependant le point eſſentiel dans la démonſtration. Par exemple, il dit: Parez *quarte*, ripoſtez *quarte*, parez *quarte*: dégagez ſur les armes: parez *tierce*, ripoſtez *tierce*: parez *tierce*, ripoſtez *ſeconde*; il ne fait point d'autre explication, comme ſi ces différens coups pouvoient ſe tirer à volonté, comme s'ils ne devoient point être conſéquens à l'effet de la parade, à l'oppoſition de l'Ennemi, aux différens mouvemens qu'il fait pour ſe remettre.

Page 47.
Page 48.
Page 67.

La même négligence eſt dans le commandement des attaques de pied ferme, des attaques en marchant, des coups qu'il fait tirer dans la retraite après les parades du *contre*, dans le commandement encore de ceux qu'il fait tirer, après les *croiſés*. Une leçon donnée avec auſſi peu de précaution ne peut ouvrir l'intelligence de l'Eleve, & lui fera plutôt contracter les défauts de racourcir le bras & de tirer dans le fer, qu'elle ne contribuera à ſon avancement.

Pag. 126
Pag. 154

L'Auteur fait plus ; il fait tirer des coups qui ſont proſcrits par tous ſes Confreres, des coups qui ſont contre tous les principes. Il dit : Parez *quarte*, marquez *feinte* de *ſeconde* en dedans des armes, & tirez *quarte* ſur les armes : il fait marquer encore cette feinte dans l'attaque ſur l'engagement de *quarte*. Eſt-il poſſible de marquer une *feinte* pareille ſans faire un abandon d'épée, d'autant plus dangereux, qu'il met entierement le corps à découvert? L'Auteur trouvera-t-il beaucoup de Maîtres de Province, pour qui il a travaillé, dit-il, qui ayent aſſez de foi en lui pour démontrer des coups auſſi mauvais ?

Page 83.

Page 84.

De plus toute feinte, la main en pronation en dedans des armes, n'eſt-elle pas une feinte de *prime*, & non de *ſeconde* ?

Il enſeigne auſſi la *double feinte* de *ſeconde* dans les armes, & de *prime* pour tirer *ſeconde* en dedans des armes. Ce coup doit être mis dans la claſſe de celui dont nous venons de parler : réunis enſemble, ils font voir que l'Auteur a plutôt cherché la quantité que la qualité des coups.

Page 97.

Voici encore un commandement bien peu réfléchi. Il dit : » Tirez *quarte* sur les » armes, je pare de même ; remettez-vous » en coupant, & tirez *quarte* en dedans des » armes.

Pag. 103

Si son Eleve a tiré sa *quarte* sur les armes bien à fond, & qu'on n'ait pas riposté aussitôt le coup paré, peut-il se remettre en coupant, sans s'exposer à être pris dans ce mouvement ? Quand on ne saisiroit pas cet instant, ce coupé fait dans sa retraite pour tirer après n'est-il pas un avertissement sensible de s'opposer à l'épée ? S'il veut parler d'une fausse retraite après un coup tiré à fond, ou d'un demi-coup pour couper après, il devoit s'expliquer autrement. Se remettre en coupant, c'est donner au hazard, c'est agir contre le principe, qui ne veut point qu'on se remette après avoir tiré, sans protéger sa retraite.

Quand il fait exécuter en serrant la mesure, par tout il se contente de dire : *autant en marchant* ; c'est-là cependant le point le plus délicat, & qui demande le plus

plus d'exactitude dans le commandement.

On eſt moins ſurpris de ſon peu d'attention à ce ſujet, quand on voit qu'il établit pour principe, qu'il faut dégager en marchant, & qu'il dit que le mouvement de la main armée, la marche du pied droit & celle du pied gauche, ne doivent faire qu'un tems. Ce défaut, l'un des plus dangereux qu'on puiſſe jamais introduire dans la démonſtration, ſuffiroit pour prouver que l'Auteur eſt encore bien éloigné, dans ſon ouvrage, de la perfection qu'il annonce.

Page 72.

Page 42.

Tout Eleve, qu'on habitue à dégager en marchant, ne ſera jamais qu'un foible Tireur, à moins qu'à force d'être arrêté ſur les tems, il ne vienne à ſe corriger du mauvais principe qu'on lui aura donné. Eſt-il un tems plus précieux pour tirer ſur l'Ennemi, que l'inſtant de ſa marche ? puiſqu'il eſt certain qu'il ne peut marcher & tirer à la fois. Conſéquemment peut-on apporter trop de précaution pour marcher avec ſureté? L'Auteur dit bien, *Ne marchez jamais ſans vous aſſurer de l'épée ;* mais s'il

Page 73.

fait dégager en marchant, eſt-il poſſible de s'en aſſurer? On doit en être aſſuré, quand on ſerre, ſans cela point de ſureté. On peut appliquer ici le proverbe, qui dit: *On n'eſt jamais sûr de ce qu'on ne tient pas.*

Au reſte voici le principe: *Dégagez, marchez*. N'eſt-ce point l'altérer, que de dire, *Dégagez en marchant?*

Dans ſon jeu double il met des choſes qui dépendent abſolument du jeu ſimple.

Pag. 124 Quand il parle de la *parade*, du *contre de quarte*, il avance que quiconque la poſſede en ſa perfection, a déja la plus grande partie de la force, de l'adreſſe, & de la fineſſe des armes. Il eſt certain que quiconque la poſſede bien a déja un dégré de force, puiſqu'elle eſt une des meilleures parades; mais dire qu'il ait pour cela l'adreſſe & la fineſſe des armes, c'eſt une exagération d'Enthouſiaſte, qui fait voir qu'il réduit à bien peu de choſe l'adreſſe & la fineſſe de ſon Art.

Cenſeur impitoyable des autres Maîtres, Pag. 132 il dit que ce que quelques-uns d'eux appellent mal-à-propos *demi-contre de quarte*

& *demi-contre* de *tierce*, n'eſt autre choſe que le *contre ſimple*. Il eût dû expoſer quel eſt ce *demi-contre* qu'il veut critiquer ; car de bonne foi, on ne l'entend pas. Mais, comme il veut faire entendre qu'il n'y a point de *demi-contre*, on va lui prouver le contraire. On ſuppoſe être en garde devant lui, l'épée engagée de *tierce*, on lui marque une feinte de *ſeconde ;* ſur ce tems il tire *quarte* ſur les armes ; ſi l'on pare *tierce*, il eſt indubitable qu'on pare au *ſimple*. Si l'on pare ce coup de *quarte*, ce n'eſt point une parade *ſimple*, puiſqu'on ramene en *quarte* un coup tiré en *tierce* ; mais le *contre* n'eſt point entier, parce qu'en marquant la feinte de *ſeconde*, on a déja fait une partie du mouvement pour venir à l'épée de *quarte*. Le *demi-contre* s'exécute également en *tierce*, quand étant engagé de *quarte*, on fait feinte de *quarte baſſe*, & que l'Ennemi tirant *quarte haute* ſur ce tems, on pare ce coup en *tierce*. Que l'Auteur ne s'imagine donc pas avoir parlé en Oracle à ce ſujet.

Il ajoute que ce que les mêmes Maîtres

appellent le *contre* eſt le *double contre*. C'eſt une ſuppoſition, c'eſt un ridicule qu'il veut bien leur prêter gratuitement. Voici une définition qui, par ſa ſingularité, mérite d'être rapportée ici. *On appelle*, dit-il, *la parade du contre*, *le contre*, parce qu'elle défend contre tous les coups. Qui ne ſent pas que la parade du *contre* ne s'appelle ainſi, que parce qu'elle ramene l'épée ennemie au côté contraire? c'eſt-à-dire, le coup de *tierce* en *quarte*, & le coup de *quarte* en *tierce*. Quand on s'abandonne à la fureur de donner du nouveau, on eſt ſouvent ſujet à donner à gauche.

Pag. 132

C'eſt ce qui lui arrive encore, quand il veut rendre raiſon des choſes: » On rompt » la meſure, dit-il, pour deux cauſes; la » premiere, quand on n'eſt pas sûr de ſa » parade; la ſeconde, pour attirer l'Ennemi, » quand on eſt sûr de parer «. Cela n'eſt-il pas pitoyable! A-t-on beſoin de rompre, quand on eſt sûr de parer?

Pag. 208

L'Auteur en eſt au jeu déciſif: il n'a point encore enſeigné à ſon Eleve, quand

il doit ſe ſervir des parades du *contre*, quand il doit préférer celles du *ſimple*. S'il lui avoit dit ſeulement : Parez au *contre* par habitude : parez au *ſimple* par jugement : trompez la parade du *contre* par le contre-dégagement : trompez la parade *ſimple* par la feinte : ces quatre mots auroient donné plus de lumiere à ſon Eleve & plus promptement que la répétition entiere de tout ſon Traité.

Il ne lui donne point la liaiſon des différens coups, des différentes parades, cet enſemble qui rend un aſſaut intéreſſant. Il ne fait point attention qu'il ne ſuffit pas que ſon Eleve ſçache faire une ou deux parades & ripoſtes, que dans l'enchaînement des coups il ne conſervera jamais la ligne & l'équilibre, s'il n'y eſt habitué par une ſuite des coups liés dans la leçon.

Il ne lui dit point que dans l'action, ſoit après ſes coups d'attaque, ſoit après ſes ripoſtes & contre-ripoſtes, il ne doit être déterminé à revenir à l'épée de *tierce* ou de *quarte*, que ſelon que la parade de l'Ennemi a chaſſé ſon fer en dedans ou en

dehors des armes ; il ſe contente de dire une fois, Revenez à l'épée, plutôt en *quarte* qu'en *tierce*, comme ſi cela ne dépendoit pas ſouvent des circonſtances : il ne lui donne point l'art d'attirer l'Ennemi, l'art de ſe préparer des coups, l'art de joindre la ruſe à la force du jeu : il dit que tout cela lui viendra en tirant & parant à toutes feintes, c'eſt-à-dire, ſans le miniſtere du Maître.

Page 44.

Toujours avide de cenſurer ſes Confreres, l'Auteur fait le mauvais plaiſant au ſujet des Maîtres qui, quand ils ſentent leurs Eleves en état, donnent leçon ſans parler, pour donner le commandement, comme ſi cela leur ôtoit la liberté de les reprendre, quand ils exécutent mal : il dit que c'eſt retarder les progrès que de donner leçon à la muette, c'eſt-à-dire, en donnant le commandement par les différens mouvemens de l'épée, en tirant ſur les Eleves, pour voir s'ils finiſſent bien leurs parades, en oppoſant des parades à leurs coups, pour voir s'ils les trompent avec jugement, en leur tirant des coups

Pag. 189

ſur le tems, pour leur apprendre à n'y pas donner lieu, en leur fourniſſant les occaſions d'apprendre à les ſaiſir. Il appelle ceux de ſes Confreres qui donnent des leçons de la ſorte, des *Pantomimes* qui craignent de ſe fatiguer la poitrine en parlant, & dit facétieuſement, *A-t-on jamais danſé ſans violon ?* En vérité, peut-on tenir contre la juſteſſe de cette comparaiſon ? Au reſte, quiconque eſt verſé dans l'Art des armes, connoît tout le prix de cette excellente méthode, qui demande, il eſt vrai, beaucoup d'acquit du côté du Maître.

Pag. 190

Quand il parle des paſſes & des voltes, qu'il paroît connoître par l'Ouvrage de M. de *Liancour* & par celui de M. *Langelo*, de qui il eſt aiſé de voir qu'il a copié les Planches, il les appelle des jeux futils enfantés par l'ignorance. Cet Auteur prononce bien indiſcrétement dans ſes déciſions, il devoit ſe contenter de dire qu'on fait moins tirer ces ſortes de coups en France qu'en Italie; parce que le fond du jeu François eſt dans la fermeté du corps,

Pag. 164

Pag. 169

Préface. Pag. VII.

au lieu que le fond du jeu Italien eſt dans la légereté ; que l'abus qu'en pourroient faire les Eleves, en les employant trop fréquemment, pourroit les éloigner de cette fermeté, & leur faire négliger la parade ; qu'on ne doit les enſeigner qu'à ceux qui ſont entierement formés, mais qu'ils n'en ſont pas moins néceſſaires, ainſi que les déſarmemens & les oppoſitions de main, quand on veut finir un Tireur, non pas pour qu'il s'en ſerve par préférence, mais pour qu'il puiſſe en faire uſage dans la néceſſité.

Dans une affaire ſérieuſe, peut-on avoir trop de reſſources ? Eſt-on toujours maître du choix du terrein ? Ne peut-on pas ſe trouver contraint de défendre ſa vie dans un lieu étroit, ſur un terrein inégal ? La violence d'un Ennemi furieux ne met-elle pas dans le cas d'avoir recours à toutes ſortes de reſſources ? Une demi-volte, par exemple, dans un moment critique, ne peut-elle pas ſauver la vie, & débarraſſer de l'Ennemi ? Pourquoi donc l'Auteur en parle-t-il ſi mal ? Peut-il eſ-

pérer

pérer qu'on aura plus de ménagement pour ces coups tout-à-fait contraires aux principes, qui ſont parſemés dans ſon Ouvrage.

Venons à un autre trait qui n'eſt pas pardonnable à un Auteur qui veut l'emporter ſur tous ſes Confreres. Il ne diſtingue point les *coups* ſur *le tems* d'avec les *coups* de *tems*. Cette diſtinction eſt cependant eſſentielle ; il appelle les premiers, *coups* de *tems*. Ne doit-il pas ſçavoir que les coups ſur le tems ſont des coups tirés ſur des mouvemens, que les coups de tems ſont des coups pris ſur des coups tirés ? Leur certitude ou leur incertitude n'autoriſe point à les confondre.

Pag. 191

Pag. 192

Les Italiens en diſtinguent ſcrupuleuſement de quatre ſortes, & on doit les applaudir à ce ſujet.

Ils appellent coup ſur le *tems*, un coup tiré ſur un mouvement fait de pied ferme :

Coup d'*arrêt* un coup tiré ſur un mouvement fait en marchant :

Coup de *tems*, un coup pris ſur un coup tiré :

Contre-tems, un coup pris ſur un de ceux dont nous venons de parler.

Le premier eſt dangereux, parce qu'on n'eſt jamais sûr d'une épée en mouvement, ſurtout quand elle eſt conduite par une main qui a de la vîteſſe.

Le ſecond eſt excellent ſingulierement ſur l'Eleve de l'Auteur, qui l'habitue à dégager en marchant.

Le troiſiéme l'eſt auſſi, mais non pas quand l'Ennemi eſt bien en meſure, & que bien aſſuré de l'épée il tire avec vîteſſe du fort au foible : dans d'autres cas il faut égalité de vîteſſe, & même dans certaine ſupériorité.

L'Auteur exclut le coup de *tems*, quand l'Ennemi ne tire point à fond : il peut avoir raiſon. Il l'exclut auſſi, quand l'Ennemi tire étant hors de meſure. Il faut ici faire une diſtinction. Si l'on s'apperçoit qu'il tire de loin pour ſurprendre, on ne doit pas le tirer ; mais ſi, étant hors de meſure,

Pag. 206

l'Ennemi tire franchement faute de la connoître, c'est le véritable instant de le tirer & de réussir, par deux raisons. La premiere, parce que son extension l'approche assez pour le mettre à portée de recevoir le coup. La seconde, parce qu'étant un peu éloigné, on a plus de liberté pour passer l'épée où il est à propos.

Le dernier qui, à parler strictement, n'est autre chose que le *coup de tems*, mais qui se nomme différemment, à cause de l'occasion où il est tiré, procure de grandes ressources à quiconque est en état d'en faire usage. Il faut pour cela être entierement maître de son corps, avoir un jugement sain, & beaucoup de liberté dans la main. Il s'exécute, en excitant l'Ennemi à tirer sur le *tems*, pour lui prendre à lui-même le coup de *tems*, au lieu de parer & riposter. Voilà la raison pour laquelle il se nomme *contre-tems*. Des distinctions aussi nécessaires pour établir un raisonnement solide sur l'Art des armes, & pour en donner la vraie connoissance, devroient-elles

être négligées dans un Traité, que l'Auteur annonce comme un Ouvrage parfait ?

On pourroit ajouter ici bien d'autres remarques ; mais on croit en avoir assez dit, pour prouver que la place qu'occupe l'Auteur dans le Corps des Maîtres, ne donne point l'infaillibilité ; & que s'il blâme M. Girard de n'avoir point consulté la Compagnie sur un Ouvrage qu'il avoit mis au jour, il auroit dû lui-même consulter ses Confreres. Ce n'est pas qu'on veuille avancer que son Traité ne contient rien de bon : on avoue au-contraire, qu'on y a trouvé une morale qui fait l'éloge de son Auteur, & des détails instructifs : on lui rend cette justice, on la doit rendre aussi à M. Daniel qui a communiqué à plusieurs d'entre nous l'original d'un Traité sur le même sujet ; on y a vû d'excellentes choses qui se trouvent dans celui dont nous parlons. Deux Auteurs se rencontrent quelques fois, surtout deux Maîtres de même Art, qui écrivent sur une matiere qui leur est commune : il est cependant fâcheux que notre Auteur ait

Pag. 185

fait imprimer le premier, & que M. Daniel n'ait osé après lui risquer les frais d'une impression couteuse; il n'auroit pas donné au Public un Ouvrage attaquant les principes, & son dessein étoit de le soumettre à l'examen de sa Compagnie. On lui auroit donc été redevable d'un Traité ayant les bontés de celui de l'Auteur, sans en avoir les imperfections.

Venons à la conclusion des différentes observations ci-dessus. Il s'ensuit :

1°. Que le systême de l'Auteur est mal raisonné, & tend à saper les fondemens des vrais principes.

2°. Qu'il a plutôt affecté le Sçavant, que le Démonstrateur exact & intelligible.

3°. Que son intention paroît être de rendre suspects, aux yeux du Public, les talens de ses Confreres.

4°. Que ses découvertes sont chimériques.

5°. Que ses propositions sont inconséquentes & minutieuses.

6°. Que la leçon décrite dans son Traité est négligée dans les points essentiels, &

contient des définitions fausses, & quantité d'erreurs.

En un mot, que l'ensemble de l'Ouvrage, tel qu'il a été mis au jour, est vicieux, dangereux & nuisible aux progrès de l'Art que l'Auteur prétend éclairer.

Conséquemment il est de l'honneur des Maîtres d'armes de Paris, de leur intérêt & de celui du Public, de désavouer publiquement un Ouvrage, sur lequel ils n'ont point été consultés, & qui contient des principes tout-à-fait contraires à ceux qu'ils se font gloire d'enseigner.

De leur honneur, en ce que les Maîtres & Connoisseurs François & Etrangers, à qui cet Ouvrage parviendra, ne pourroient juger que désavantageusement de leurs connoissances & de leurs talens.

De leur intérêt, en ce que des principes aussi faux passant pour être enseignés dans les Académies de Paris, il s'ensuivroit que ceux qui voudroient se perfectionner dans l'Art des armes, préféreroient les autres Académies du Royaume, & celles des Pays étrangers.

De l'intérêt public, en ce qu'une méthode tendant à la confuſion, & dangereuſe par la fauſſeté de ſes principes, paroiſſant ſous le ſceau de leur approbation, pourroit faire des progrès chez ceux qui n'ont point de connoiſſances ſuffiſantes pour en prévoir les fâcheuſes conſéquences.

En cas qu'il reſte quelque doute à l'Auteur ſur la ſolidité des réflexions qu'on vient de faire, qu'il ceſſe d'emprunter une plume étrangere pour y répliquer; qu'il aſſemble la Compagnie: alors il ſera facile de diſcuter, ſans aigreur, les raiſons de part & d'autre.

De l'intérêt public, en ce qu'une méthode tendant à la confusion, & dangereuse par la fausseté de ses principes, paroissant sous le sceau de leur approbation, pourroit faire des progrès chez ceux qui n'ont point de connoissances suffisantes pour en prévoir les fâcheuses conséquences.

En cas qu'il reste quelque doute à l'Auteur sur la solidité des réflexions qu'on vient de faire, qu'il cesse d'emprunter une plume étrangère pour y répliquer ; qu'il assemble la Compagnie : alors il sera facile de discuter, sans aigreur, les raisons de part & d'autre.

L'ART
DES
ARM